

CIRCULAIRE n° 2302 /MFB/DGD du 25 AVR 2024

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Prorogation du délai d'embarquement
des formules café levées au 31 mars 2024**

**Réf : Note n° CCC/00466-24/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 15/04/2024.**

Conformément aux dispositions de la note du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao à l'attention des exportateurs et transformateurs de Café-Cacao, visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que **le délai d'embarquement des formules café, levées au 31 mars 2024, est prorogé jusqu'au 17 mai 2024, pour les Ports Autonomes d'Abidjan et de San-Pedro.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

**PJ : Copie de la Note n° CCC/00466-24/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 15/04/2024.**

Ampliations :

- MFB/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-CI
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- GEPEX
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National



Le Conseil du Café-Cacao

Le Directeur Général



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Abidjan, le 15 AVR. 2024

16.04.2024
S/LT

NOTE A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS ET TRANSFORMATEURS DE CAFE-CACAO

N/Réf. : CCC/ 00466-24 /DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK

Objet : Prorogation du délai d'embarquement des
formules café levées au 31 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Conscient des difficultés rencontrées par les exportateurs et transformateurs de café dans le cadre de l'apurement de leurs formules levées au 31 mars 2024, le Conseil du Café-Cacao décide de proroger le délai d'embarquement desdites formules, **jusqu'au 17 mai 2024 pour les ports d'Abidjan et de San Pedro.**

Espérant que cette disposition vous permettra de poursuivre en toute quiétude vos procédures d'exportation, nous vous prions d'agréer, **Mesdames, Messieurs,** l'expression de nos salutations distinguées.


KONE Brahima Yves



Ampliation : Direction Générale des Douanes